

Règles de prise en charge 2020

Sélectionnez votre profession :
ASSISTANTS MATERNELS DU PARTICULIER EMPLOYEUR

VOUS SOUHAITEZ DEVELOPPER LES COMPETENCES DE VOS SALARIES

- **Plan de développement des compétences**

VOUS SOUHAITEZ ACCOMPAGNER VOS SALARIES VERS UN DIPLOME OU UNE CERTIFICATION

- **VAE**

**Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la plateforme IPERIA :
0800 820 920 (numéro vert)**

Le plan de développement des compétences

Le plan de développement des compétences remplace le plan de formation depuis le 1er janvier 2019. Elaboré au regard des objectifs de votre employeur, le plan vise à assurer l'adaptation des salariés à leur poste de travail, veiller au maintien de leur capacité à occuper un emploi - au regard notamment de l'évolution des métiers, des technologies et des organisations - et proposer des formations qui participent au développement de leurs compétences.

Publics :

Salariés en CDI /CDD

Choix des prestataires :

Actions Prioritaires :

Par les organismes de formation labellisés et agréés par IPERIA l'Institut, sur mandat de la branche.

Financements :

Actions	Durée ou plafond de prise en charge	Coût pédagogique	Frais de vie	Salaires
Prioritaires (offre de formation en annexe n°1)	58h	100% - Tarif des organismes de formation labellisés et agréés validés annuellement par la branche professionnelle	Remboursement au forfait à l'employeur, justificatifs à conserver pendant 1 an. Montants indicatifs susceptibles d'être révisés en cours d'année : <u>Forfait repas</u> (par journée complète de formation) : 11 € - <u>Forfait frais kilométriques</u> : 0,211 € / km - <u>Forfait frais d'hôtel</u> : 70 € pour la province / 90 € pour Paris	Salaires : 100% pendant toute la période de formation correspondant au temps d'accueil des enfants, sur justificatifs Allocation de formation : 100 % sur présentation de justificatif : 4.54 € net par heure de formation suivie en dehors du temps d'accueil (montant en vigueur depuis le 1er janvier 2020, susceptible d'évolution en cours d'année)

**A noter :**

- ✓ Quota d'heures annuelles par salarié : 58 heures maximum mobilisables dans le cadre du Plan de développement des compétences.
- ✓ Frais Kilométriques : par journée de formation et plafonné à 100 km aller / 100 km retour par jour.

* **La prise en charge du permis de conduire est possible** dès lors que le stagiaire a suivi le module « Transporter des personnes en toute sécurité » (24 heures) et que la demande intervient dans les 6 mois après le module.

** **Étude de dossier d'inscription au permis de conduire** : Ce forfait comprend le contrôle de l'éligibilité, la conformité des pièces, le suivi de la formation et l'exécution du mandat du particulier employeur.

*** **La prise en charge de ces évaluations** est possible dès lors que le stagiaire a suivi au moins une heure du parcours de formation recommandé ou qu'il bénéficie d'une dispense totale de formation.

Spécificités de branche

FORMATIONS HORS QUOTA (58 HEURES / AN) : Les modules de formation ci-dessous peuvent être mobilisés en dehors des 58 heures annuelles d'heures définies dans le cadre du plan de développement des compétences.

- « Aide au positionnement et à la recevabilité » – 4 heures
- « Accompagnement à la VAE » – 25 heures / 49 heures / 70 heures
- « Améliorer sa pratique du français dans le cadre professionnel » – 35 heures
- « Améliorer sa pratique du français dans le cadre professionnel (perfectionnement) » – 35 heures
- « Code de la route » – Forfait
- « Devenir membre de jury de certification » (ou recyclage) – 7 heures / 14 heures / 21 heures
- « Initiation à la formation ouverte et à distance » – 14 heures
- « Participer à un jury de certification »
- « Permis de conduire » – 40 heures maximum
- « Permis de conduire - Renforcement » – 20 heures
- « Renforcer ses compétences pour transporter des personnes » – 16 heures
- « Se préparer à sa fonction de tuteur » – 16 heures
- « Transporter des personnes en toute sécurité » – 24 heures

Comment constituer votre dossier ?

- ✓ Plateforme IPERIA : 0800 820 920 (numéro vert)

L'accompagnement VAE

Une action de VAE n'est prise en charge qu'à la condition que le salarié engagé dans la démarche bénéficie d'un dispositif d'accompagnement.

Le barème de prise en charge intègre : **les frais de procédure et d'accompagnement.**

Il n'y a pas de prise en charge directe des frais de jury, ceux-ci sont intégrés dans le forfait de VAE.

Financement en un seul versement sur présentation de la délibération du jury.

Thème ou intitulé	Durée de prise en charge	Coût pédagogique	Frais de vie
Titres professionnels des branches du particulier employeur - Employé Familial - Assistant de vie dépendance - Assistant Maternel/Garde d'enfant	25h	100% - Tarif des organismes de formation labellisés et agréés validés annuellement par la branche professionnelle	Remboursement au forfait à l'employeur, justificatifs à conserver pendant 1 an. Montants indicatifs susceptibles d'être révisés en cours d'année : - <u>Forfait repas</u> (par journée complète de formation) : 11 € - <u>Forfait frais kilométriques</u> (par journée de formation) : 0,211 € / km - <u>Forfait frais d'hôtel</u> : 70 € pour la province / 90 € pour Paris
	49h		
	70h		



A noter :

- ✓ Dans le cas d'une validation partielle (décision du jury), des formations complémentaires seront recommandées aux candidats pour leur permettre d'obtenir l'un des trois titres à finalité professionnelle portés par les Branches du particulier employeur. Le cas échéant, 80 heures pourront être financées, réparties sur deux ans, en complément du quota d'heure annuel ouvert dans le cadre du plan de développement des compétences
- ✓ Frais Kilométriques : par journée de formation et plafonné à 100 km aller / 100 km retour par jour.

Annexe n°1

OFFRE DE FORMATION 2020

Pour plus de précisions vous pouvez contacter IPERIA l'Institut au 0800 820 920 ou consulter leur catalogue sur le site internet <https://www.iperia.eu/>.

	Nom du module 2020	Heures 2020	Hors quota
1	Accompagnement à la certification	14h	
2	Accompagnement à la séparation	14h	
3	Accompagnement à la VAE 25h	25h	X
4	Accompagnement à la VAE 49h	49h	X
5	Accompagnement à la VAE 70h	70h	X
6	Accompagnement d'une personne avec une déficience auditive	21h	
7	Accompagnement d'une personne avec une déficience visuelle	14h	
8	Accompagnement de l'enfant dans les actes essentiels	14h	
9	Accompagnement de l'enfant dans les activités sociales et de loisirs	21h	
10	Accompagnement de l'enfant dans la réalisation des actes de la vie quotidienne	21h	
11	Accompagnement personnalisé	21h	
12	Accompagner l'évolution psychomotrice du jeune enfant	14h	
13	Activités adaptées aux enfants selon leur âge	14h	
14	Activités ludiques et éveil sensoriel	14h	
15	Adapter sa communication avec l'enfant	21h	
16	Adopter une démarche efficace pour trouver de nouveaux employeurs	28h	
17	Aide au positionnement et à la recevabilité (VAE)	4h	X
18	Alimentation de l'enfant de moins de 3 ans	21h	
19	Alimentation et troubles alimentaires de l'enfant	21h	
20	Améliorer sa pratique du français dans le cadre professionnel	35h	X
21	Améliorer sa pratique du français dans le cadre professionnel - Perfectionnement	35h	X
22	Bien porter pour mieux accompagner	28h	
23	Cadre de l'intervention	21h	
24	Code de la route	FORFAIT	X
25	Comprendre et mieux accompagner : les nouvelles connaissances sur le développement du cerveau	14h	
26	Comprendre un contexte, une culture pour adapter sa communication	21h	
27	Construire son livret d'accueil	14h	
28	Contes et histoires à raconter	14h	
29	Création d'outils pour développer et organiser son activité	14h	
30	Développement et rythme de l'enfant	14h	
31	Droits et devoirs dans l'exercice de son métier	21h	
32	Entretien du cadre de vie de l'enfant	14h	

33	Entretien du linge de l'enfant	14h	
	Nom du module 2020	Heures 2020	Hors quota
34	Eveil de l'enfant de moins de 3 ans	21h	
35	Eveil de l'enfant de plus de 3 ans	21h	
36	Eveil musical spécialisation "Inter culturalité et créativité musicale"	14h	
37	Favoriser la bienveillance envers les enfants	21h	
38	Favoriser la relation la famille	21h	
39	Formation devenir membre de jury :7 heures	7h	X
40	Formation devenir membre de jury :14 heures	14h	X
41	Formation devenir membre de jury : 21 heures	21h	X
42	Gérer les situations difficiles	14h	
43	Gestion du stress et relaxation	14h	
44	Hygiène et santé du jeune enfant	21h	
45	Initiation à l'anglais professionnel	35h	
46	Initiation à la formation ouverte et à distance	14h	X
47	Intégrer des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement	14h	
48	L'apprentissage de la langue des signes française	35h	
49	Membre salarié d'un jury de certification	15h	X
50	Organisation et aménagement de l'espace professionnel	21h	
51	Organiser son activité professionnelle auprès de plusieurs employeurs	14h	
52	Parler avec un mot et un signe	21h	
53	Permis de conduire	40h	X
54	Permis de conduire renforcement	20h	X
55	Prendre soin de soi pour prendre soin des autres	14h	
56	Préparation du certificat « Acteur prévention secours » (APS) Aides et soins à domicile	21h	
57	Préparation du certificat « Prévention des risques liés à l'activité physique » (PRAP) Option Petite Enfance	21h	
58	Préparation du certificat « Sauveteur secouriste du travail » (SST) dans le cadre de la prise en charge de l'enfant	14h	
59	Préparer son entretien de renouvellement d'agrément avec la PMI	21h	
60	Prévention des risques et sécurité dans les déplacements avec des enfants	21h	
61	Prévention et sécurité auprès d'enfants	21h	
62	Prévention et sécurité dans l'utilisation d'Internet	14h	
63	Recyclage « Acteur prévention secours » (APS) Aides et soins à domicile	7h	
64	Recyclage « Prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP) Option petite enfance	7h	
65	Recyclage « Sauveteur secouriste du Travail » (SST)	7h	
66	Relation d'aide au quotidien et communication	28h	
67	Relation d'aide dans les situations de vulnérabilité	28h	
68	Renforcer ses compétences pour transporter des personnes	16h	X
69	S'initier à l'informatique et à Internet	21h	

70	S'initier aux logiciels de bureautique dans son activité professionnelle	21h	
	Nom du module 2020	Heures 2020	Hors quota
71	S'occuper d'enfants de plus de 3 ans	14h	
72	S'occuper d'un enfant allaité	14h	
73	S'occuper d'un enfant atteint d'autisme	14h	
74	S'occuper d'un enfant de 0 à 3 ans	35h	
75	S'occuper d'un enfant né prématurément	21h	
76	S'occuper d'un nourrisson de 0 à 1 an	14h	
77	Se préparer à sa fonction de tuteur	21h	X
78	Sécurisation de l'espace professionnel	21h	
79	Transferts et aide à la mobilité de l'enfant	21h	
80	Transporter des personnes en toute sécurité	24h	X
81	Travail en réseau	14h	
82	Travailler en maison d'assistants maternels	14h	
83	Troubles du langage	14h	

Code Bloc	Bloc	Nom du module	Heures	Questionnaire numérique	Mise en situation	Etude de cas
BC1-2018 98 heures	Gestion de son activité multi-employeurs TITRE ADVD - EF - AMGE	Adopter une démarche efficace pour trouver de nouveaux employeurs	28	X		X
		Organiser son activité professionnelle auprès de plusieurs employeurs	14			
		Droits et devoirs dans l'exercice de son métier	21			
		Création d'outils pour développer et organiser son activité	14			
		S'initier aux logiciels de bureautique dans son activité professionnelle	21			
BC2-2018 42 heures	Organisation de l'espace professionnel TITRE ADVD - EF - AMGE	Organisation et aménagement de l'espace professionnel	21	X		
		Sécurisation de l'espace professionnel	21			
BC3-2018 63 heures	Relation et communication efficaces TITRE ADVD - EF - AMGE	Accompagnement à la séparation	14	X		X
		Gérer les situations difficiles	14			
		Comprendre un contexte, une culture pour adapter sa communication	21			
		Intégrer des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement	14			
BC4-2018 56 heures	Entretien du cadre de vie et préparation des repas TITRE ADVD - EF	Entretien du cadre de vie	21	X	X	
		Entretien du linge et techniques de repassage	14			
		Réalisation de menus simples et adaptés	21			

Code Bloc	Bloc	Nom du module	Heures	Questionnaire numérique	Mise en situation	Etude de cas
BC5-2018 98 heures	Prévention de la perte d'autonomie d'une personne âgée TITRE EF	Accompagnement d'une personne âgée autonome dans la réalisation de ses soins corporels	14	X		
		Besoins de la personne accompagnée et maintien des liens	21			
		Maintien de l'autonomie dans la vie quotidienne	21			
		Prévention et sécurité auprès d'adultes	21			
		Réalisation des courses et préparation des repas	21			
BC6-2018 35 heures	Accompagnement de l'enfant de plus de trois ans dans la vie quotidienne TITRE EF - AMGE	Prévention des risques et sécurité dans les déplacements avec des enfants	21	X		
		Activités adaptées aux enfants selon l'âge	14			
BC7-2018 35 heures	Accompagnement au développement, à l'autonomie et l'éveil de l'enfant de + de 3 ans TITRE AMGE	Développement et rythme de l'enfant	14	X		
		Eveil de l'enfant de plus 3 ans	21			
BC8-2018 105 heures	Accompagnement à l'hygiène, à la nutrition et au développement de l'enfant de - de 3 ans TITRE AMGE	Adapter sa communication avec l'enfant	21	X	X	
		Alimentation de l'enfant de moins de 3 ans	21			
		Eveil de l'enfant de moins de 3 ans	21			
		Accompagnement de l'enfant dans la réalisation des actes de la vie quotidienne	21			
		Hygiène et santé du jeune enfant	21			
BC9-2018 49 heures	Mise en œuvre d'une réponse aux besoins de l'enfant dans son environnement TITRE AMGE	Entretien du cadre de vie de l'enfant	14	X	X	
		Entretien du linge de l'enfant	14			
		Alimentation et troubles alimentaires de l'enfant	21			
BC11-2018 56 heures	Maintien ou création d'un lien entre la personne accompagnée et son environnement TITRE ADV D	Limites affectives et bienveillance	14	X		
		Assistant de vie auprès des personnes âgées dépendantes	21			
		Activités sociales et de loisirs adaptées au degré d'autonomie de la personne accompagnée	21			
BC12-2018 63 heures	Accompagnement d'une personne dépendante dans la réalisation des actes de la vie quotidienne TITRE ADV D	Transferts et déplacements en toute sécurité d'une personne à mobilité réduite	14	X	X	
		Aide à la prise de repas d'une personne dépendante	14			
		Elaboration de menus spécifiques adaptés	14			
		Aide à la réalisation de la toilette	21			
BC13-2018 49 heures	Prise en compte des besoins de la personne accompagnée dans son environnement TITRE ADV D	Projet de vie et accompagnement adapté	21	X		X
		Pathologie, rythmes et besoins	14			
		Travailler en collaboration avec d'autres professionnels	14			

Code Bloc	Bloc	Nom du module	Heures	Questionnaire numérique	Mise en situation	Etude de cas
BC14-2018 35 heures	Accompagnement des enfants dans la réalisation d'activités périscolaires, sociales et de loisirs OPTION TITRE EF	Activités périscolaires et de loisirs	21	X		
		Aide aux devoirs	14			
BC15-2018 35 heures	Réalisation de repas familiaux variés OPTION TITRE EF	Valorisation de repas et techniques culinaires	21	X	X	
		Repas de fêtes et réceptions familiales	14			
BC16-2018 35 heures	Réalisation de petits travaux liés au cadre de vie OPTION TITRE EF	Réaliser des petits travaux de jardinage	14	X	X	
		Réaliser des petits travaux de bricolage	21			
BC17-2020 56 heures	Participer au projet de la personne en situation de handicap et collaborer avec les personnes ressources	Cadre de l'intervention	21	X		X
		Accompagnement personnalisé	21			
		Travail en réseau	14			
BC 18-2020 56 heures	Instaurer une relation d'aide adaptée à la personne en situation de handicap	Relation d'aide au quotidien et communication	28	X		X
		Relation d'aide dans les situations de vulnérabilité	28			
BC 20-2020 56 heures	Adapter ses pratiques à l'accompagnement de l'enfant en situation de handicap dans les activités de la vie quotidienne	Accompagnement de l'enfant dans les actes essentiels	14	X	X	
		Accompagnement de l'enfant dans les activités sociales et de loisirs	21			
		Transferts et aide à la mobilité de l'enfant	21			